



Pour les participants à la Pass'Portes du Soleil 2026 :
PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT

1/ Dans un premier temps, contacter impérativement le PC Secours de l'organisation au :

0033 (0)4 50 81 35 39
0033 (0)6 38 17 97 47

2/ IMPORTANT POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ASSISTANCE

Numéro contrat : **AU846714**

Toute demande d'assistance doit dès que possible, sous peine d'irrecevabilité, être formulée directement par l'Assuré ou toute personne agissant en son nom par tous les moyens précisés ci-après :

Europ Assistance France, 24h/24 et 7j/7, par :

- Téléphone : +33 (0)1 41 85 91 47.
- Sur le portail : <https://sinistre.europ-assistance.fr>
- Mail : à l'adresse indemnisation.assurancedepersonne@generali.fr en précisant toutes ses coordonnées, son numéro de contrat, ainsi que le numéro de contrat Groupe concerné : 58 225 191

3/ En complément des points 1 et 2, n'oubliez pas de joindre à votre « déclaration de sinistre », les justificatifs nécessaires au traitement de dossier :

- La facture/preuve de votre inscription à la randonnée VTT à télécharger sur votre compte d'inscription Sport'N Connect
- Un RIB
- Un certificat médical du médecin indiquant la nature des blessures.

DECLARATION DE SINISTRE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Email :

Tél :

Nature du remboursement :

Date du sinistre :

Circonstances du sinistre :

.....

.....

Vous avez été secouru(e) : Oui Non

Par quel moyen :

Vous avez été transporté(e) vers : Un centre médical un hôpital

Si oui lequel :

Par quel moyen :

Fait à, le

Signature



En achetant une place à la Pass'Portes, le participant est automatiquement couvert par l'assurance individuelle organisation pour le jour de sa randonnée, en donnant son nom et prénom.

Il est donc important de donner les informations correctes à l'organisation lors de son inscription.

FAQ

⇒ **Je suis secouru par le PC Secours (secours sur piste, ambulance, hélicoptère)**

Si un règlement m'est demandé, je règle la facture et la fais parvenir dans les 5 jours à GENERALI à l'adresse suivante :

indemnisation.assurancedepersonne@generali.fr

accompagnée de ma déclaration d'accident.

⇒ **Je dois me rendre chez un médecin ou à l'hôpital (frais médicaux, frais pharmaceutique, frais d'hospitalisation ; etc...)**

1/ Je réside en France

Je règle moi-même les frais médicaux en espèce ou CB.

Je déclare mon sinistre dans les 5 jours à GENERALI à

indemnisation.assurancedepersonne@generali.fr

Je demande mon remboursement à ma caisse primaire maladie ainsi qu'à ma complémentaire santé.

A réception des décomptes de remboursement, je les fais parvenir à GENERALI afin de me faire rembourser les frais restants à ma charge (50€ de franchise).

Attention, je n'attends pas d'avoir reçu mon décompte pour déclarer mon sinistre.

2/ Je réside à l'étranger

Je règle moi-même les frais médicaux en espèce ou CB.

Je déclare mon sinistre dans les 5 jours à GENERALI à

indemnisation.assurancedepersonne@generali.fr

Je demande mon remboursement à mon organisme santé ainsi qu'à ma complémentaire santé.

A réception des décomptes de remboursement, je les fais parvenir à GENERALI afin de me faire rembourser les frais restants à ma charge (50€ de franchise).

Attention, je n'attends pas d'avoir reçu mon décompte pour déclarer mon sinistre.

⇒ **Je me suis blessé sur la randonnée VTT La Pass'Portes, mon état de santé nécessite d'autres frais médicaux à mon retour à domicile.**

La garantie est valable le jour de ma randonnée, je ne suis plus couvert par l'assurance à partir de mon retour à domicile.

⇒ **Mon matériel est endommagé suite à un accident sur la Pass'Portes.**

Je ne suis pas couvert par l'assurance.